

Audit des achats de biens et de services pour les opérations humanitaires

Direction du développement et de la coopération / Aide humanitaire

L'essentiel en bref

L'Aide humanitaire (AH) est l'un des instruments de la coopération internationale menée par la Confédération. Pour les années 2017 à 2020, le budget prévoit une enveloppe annuelle moyenne de 335 millions de francs pour les opérations humanitaires (332,6 millions de francs en 2017). La majeure partie de cette somme est destinée à être utilisée dans le cadre des contributions et des accords internationaux. En 2017, l'AH a acheté des biens et des services pour un montant d'environ 15 millions de francs. La plupart de ces acquisitions est effectuée par les représentations à l'étranger.

Pour les projets, le champ de compétences de l'AH couvre les trois phases des besoins: l'aide d'urgence (*rapid response*), le redressement (*early recovery*) et la reconstruction (*recovery* et *reconstruction*). En tant que service d'achat pour l'AH, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) peut procéder, de manière autonome, à l'achat de biens et de services. En principe, le droit applicable est celui des marchés publics, bien que la loi prévoit de nombreuses exceptions pour les acquisitions réalisées lors de la phase d'aide d'urgence. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les processus existants à cet effet, leur respect et les interfaces avec les représentations à l'étranger.

L'audit s'appuie sur un échantillon de trois projets de l'AH réalisés au Népal et en Haïti et qui ont été passés en revue à la centrale du DFAE. Les achats réalisés par les représentations à l'étranger n'ont pas été examinés.

L'introduction d'un code de conduite pour les fournisseurs est en cours, le concept de contrôle doit encore être élaboré

Afin d'éviter d'éventuelles atteintes à la réputation de la Suisse, il faut veiller davantage à ce que les fournisseurs respectent les standards sociaux lors des appels d'offres¹. A cet effet, le DFAE élabore actuellement un code de conduite à leur intention. La possibilité d'effectuer des contrôles n'y figure pas. Le CDF recommande une mention explicite instaurant un contrôle des fournisseurs axé sur les risques.

La direction doit régulièrement prendre des décisions pour les canaux d'approvisionnement

L'AH dispose de plusieurs canaux stratégiques d'acquisition. Elle peut ainsi s'appuyer sur les entrepôts situés en Suisse et sur ceux appartenant à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies (UNHRD) ainsi que sur des accords-cadres. À l'heure actuelle, ces possibilités sont encore sous-exploitées. Afin d'améliorer l'économicité et de se conformer aux dispositions légales (par ex. en ayant recours aux accords-cadres), un développement et une optimisation de ces canaux sont nécessaires. Le CDF recommande à la direction de l'AH de prendre régulièrement des décisions concernant les canaux d'approvisionnement.

¹ Standards sociaux = normes fondamentales du travail visant à garantir, dans le cadre du commerce mondial, des conditions de travail décentes et une protection des travailleurs suffisante.

La décision de recourir à des contributions ou à des mandats doit être documentée pour éviter de contourner les procédures d'appel d'offres. L'AH octroie des contributions et confie des mandats à des tiers pour l'exécution de projets. Le comité des opérations (H-OpKom)² et le Centre de compétence en contrats et marchés publics du Secrétariat général du DFAE doivent être consultés pour toute décision de contributions ou de mandat dont le volume dépasse un certain seuil. Actuellement, il n'existe aucune directive sur la manière dont ce choix doit être documenté. Le CDF recommande à la centrale et aux représentations à l'étranger de motiver cette décision par écrit pour garantir le respect des différentes bases légales et pouvoir s'en justifier de manière transparente.

Les rapports d'acquisition de l'Aide humanitaire devraient être davantage axés sur les effets à moyen terme

Les rapports de l'échantillon de projets examinés ne contiennent aucune déclaration sur l'impact des acquisitions à moyen terme. Ils sont en revanche fortement axés sur les extrants (*output*). Lorsque les achats représentent un élément central d'un projet, il faudrait inclure des indications relatives à la satisfaction des besoins en matière d'achats lors des phases de redressement et de reconstruction dans les rapports.

Texte original en allemand

² Comité des opérations: organe de direction du domaine AH